

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, convoqués le dix juin deux mil seize, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mmes Bérengère ROUSSELIERE, Sophie ESPEJO, Suzanne HOLODENKO, M. Guy LANDRY, Mme Aline GARNIER, M. Jean CASSIER, Mme Annette RAFIGNAT, M. Marc WAMBERGUE, Mme Marie-Agnès AUGER, M. Philippe STROOBANT, Mme Caroline ROBLIN, MM. Jean-Pierre GOURDOU, Pascal VILAIN

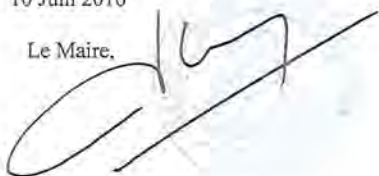
ABSENTE : Mme Josiane CHOLLET

ETAIENT REPRESENTES : M. Guy LEMONNIER a donné procuration à M. Denis MARDESSON
M. Jean-Marc OPIGEZ a donné procuration à M. Jean-Marc LETOURNEAU

M. Philippe STROOBANT a été élu secrétaire de séance,

Convocations adressées le
10 Juin 2016

Le Maire,



DECISION MODIFICATIVE N° 1
DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune, ainsi que présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n° 1 du budget primitif 2016 de la commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 1
DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement, ainsi que présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n° 1 du budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement.

VENTE DU TERRAIN ET DU BATIMENT DE L'ANCIENNE
CASERNE DES POMPIERS A MONSIEUR LUDOVIC PENSUET

Vu le déménagement du centre de secours dans ses nouveaux locaux qui va libérer le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers,

Considérant l'avis des Domaines, en date du 7 mars 2016;

Vu l'article L.2241-1 in fine du Code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Considérant les parcelles AM 215 et 317, bien immobilier constituant l'ancienne caserne des pompiers sise à la gare,

Considérant que Monsieur Ludovic PENSUET souhaite acquérir le bâtiment et le terrain attenant de l'ancienne caserne des pompiers, cadastrés AM 215 et 317, d'une contenance respective de 689 m² et 151 m² soit un total de 840 m².

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 27 mars 2016 estime la valeur vénale dudit bien à 54 000 euros avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'accepter la proposition financière de Monsieur Ludovic PENSUET, qui s'élève à 55 000 euros.

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, la cession des parcelles de terrain cadastrées AM 215 et 317 comprenant un bâtiment de 300 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente au nom de la commune par devant Maitre BONNARD, Notaire à argent sur Sauldre et à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

PRECISE que la vente devra intervenir dans un délai de neuf mois à compter de la date de la présente délibération. A défaut, la commune sera déliée de son engagement vis-à-vis de l'acquéreur.

**CONTRAT D'OPERATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LES TRAVAUX DES RUES LAKANAL ET JEAN MOULIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental du Cher propose à la commune de signer un contrat d'opération pour le financement des travaux des rues Lakanal et Jean Moulin.

Ce contrat départemental d'opération 2016-2017 à conclure entre le Conseil Départemental du Cher et la commune d'Argent-sur-Sauldre apporterait un soutien à hauteur de 93 938 euros sur le montant des travaux estimé à 469 690 euros, soit un taux de 20 % de subvention.

Le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le présent contrat départemental d'opération 2016-2017
- D'autoriser le Maire à signer le présent contrat départemental d'opération 2016-2017

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE
A L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT DU CHER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les articles L 2252-1 et L 2252 -2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°50374 en annexe signé entre l'Office Public d'Habitat du Cher, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

VU la demande formulée par l'Office Public d'Habitat du Cher tendant à ce que la commune d'Argent sur Sauldre accorde sa garantie du remboursement des annuités de ce prêt d'un montant total de 576 001 € à hauteur de 50 % de ce montant contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Attendu que ces emprunts sont destinés à la construction de 6 logements situés rues Lakanal et Jean Moulin à Argent sur Sauldre.

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

La commune d'Argent sur Sauldre accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 576 001 € souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques et la charge et conditions du contrat de prêt n°50374 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer en qualité de représentant du garant la caution solidaire entre la Caisse des dépôts et Consignations et la commune, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait le cas échéant la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DEPENSES AFFECTEES AU COMPTE 6232

FETES ET CEREMONIES-CADEAUX

L'instruction budgétaire et comptable M14 n° 07-009 du 23 janvier 2007 stipule que « les dépenses engagées à l'occasion de fêtes et cérémonies sont imputées au compte 6232 : fêtes et cérémonies.

Afin de permettre aux services du Trésor d'analyser sans difficultés la pertinence de l'imputation de la dépense à ce compte, il est demandé au conseil municipal d'adopter une délibération dressant la nature des dépenses qui recevront cette imputation.

Vu le courrier de Madame le Trésorier, en date du 6 avril 2016,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Les dépenses suivantes relatives aux frais protocolaires des fêtes et cérémonies puissent être engagées et mandatées à l'article 6232 :

- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance...), à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres événements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal unitaire est fixé à 150 euros.

- Bouquets, fleurs et gerbes mortuaires offerts à l'occasion des mariages, décès, naissances, anniversaires d'événements historiques, réception de personnalités, jumelage, départs à la retraite, festivités, cérémonies et manifestations sportives, culturelles, spectacles divers pour un montant maximal unitaire fixé à 150 euros.

**TARIF 2016 DES REPAS A LA CANTINE POUR LES ENFANTS
FREQUENTANT LA MAISON DES JEUNES**

Monsieur le Maire rappelle que les enfants fréquentant le Centre de loisirs municipal durant les petites et les grandes vacances bénéficient des repas à la cantine qui sont compris dans le forfait journée.

Pour ce qui concerne les enfants fréquentant la Maison des Jeunes, il est rappelé que cette activité fait uniquement l'objet d'un droit d'inscription, sans prendre en compte le repas. Par conséquent, ceux qui souhaitent déjeuner à la cantine devront payer le prix d'un repas primaire, qui sera facturé à l'unité.

Ce tarif a été fixé à 3,20 euros pour l'année 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe** le prix du repas à la cantine au tarif d'un repas primaire en vigueur au moment de la facturation, soit 3,20 euros pour 2016.

**TARIF DES GOUTERS POUR LES ENFANTS
FREQUENTANT L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que les enfants fréquentant l'accueil périscolaire apportent normalement leurs goûters, fournis par les familles, chaque soir.

Il arrive, de plus en plus souvent que les animateurs doivent fournir un goûter à certains enfants qui n'en ont pas.

Il est donc proposé que le goûter fourni par la commune soit facturé aux familles.

Il est proposé que le tarif soit fixé à 1,50 euros à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe** le prix du goûter à l'accueil périscolaire à 1,50 euros à partir du 1^{er} septembre 2016.

REDEVANCE POUR LA DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire rappelle que le Jardin du Souvenir créé au cimetière communal permet la dispersion des cendres des défunts pour les familles qui le souhaitent.

Il convient donc de définir la redevance pour dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir dont le montant doit être fixé le Conseil Municipal et réparti comme le montant des concessions funéraires, à savoir 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS.

- Il est proposé de fixer le montant de cette redevance à 60 euros, à partir du 1^{er} juillet 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le tarif ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2016.
- **DIT** que l'encaissement de la recette se fera dans même cadre que les concessions funéraires.

**MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FORAINS
POUR LE COMICE DES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs pour les droits de place des forains participant au comice des 3 et 4 septembre 2016 ont été fixés par la délibération n°70/2015 du 26 novembre 2015.

Attendu que ces tarifs paraissent trop élevés, au regard des réservations d'emplacements pour le comice 2016,

Monsieur le Maire propose que les tarifs des droits de place des forains lors du Comice soient identiques à ceux fixés pour la Rose de mai et les autres fêtes foraines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- D'approuver, à l'unanimité des membres présents, la fixation des nouveaux tarifs des droits de place pour les forains participant au comice 2016 ainsi qu'ils figurent dans le tableau ci-après.

COMMUNE D'ARGENT-SUR-SAULDRE

Tarifs communaux	Tarif 2010	Tarif 2011	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif proposé 2016	Tarif voté 2016
Droits de place fêtes foraines pour la période du 31 août au 4 septembre pour le Comice des 3 et 4 septembre 2016								
tirs, loteries, pêches, grues, barbe à papa							42,00 €	42,00 €
manèges enfants							80,00 €	80,00 €
guignols, automates et marionnettiste							70,00 €	70,00 €
manèges adultes et attractions							160,00 €	160,00 €
restaurations rapides							70,00 €	70,00 €

**PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE
AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'ARGENT**

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu l'article L212-8 du Code de l'éducation,
Vu la circulaire du 15 Février 2012,

DECIDE de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Argent sur Sauldre pour l'année scolaire 2015-2016 à :

- 250 € par élève pour l'école maternelle,
- 250 € par élève pour l'école élémentaire.

**FIXATION DU FORFAIT COMMUNAL POUR LES ELEVES DOMICILIES
A ARGENT SUR SAULDRE ET SCOLARISES DANS UNE AUTRE COMMUNE**

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu le Code de l'éducation,
Vu la circulaire du 15 Février 2012,

DECIDE de fixer la participation financière éventuelle de la commune aux frais de fonctionnement d'un établissement privé ou public d'une commune extérieure accueillant des enfants domiciliés à Argent sur Sauldre pour l'année scolaire 2015-2016 à :

- 250 € par élève pour l'école maternelle,
- 250 € par élève pour l'école élémentaire.

CREANCES ETEINTES-BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part des états produits par Madame le Receveur Municipal concernant des produits irrécouvrables du budget annexe de l'eau et l'assainissement.

Il s'agit de factures d'eau concernant l'exercice 2015 pour lesquelles le débiteur a fait l'objet d'une procédure de surendettement. Il en est résulté un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire qui entraîne l'effacement de toutes ses dettes à compter du 18 janvier 2016.

Madame le Receveur Municipal sollicite donc leur admission en créances éteintes.

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'ordonnance aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire enregistrée sous le n°35-15-000439 en date du 18 janvier 2016 et emportant l'effacement de toutes les dettes du débiteur à l'égard de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE, de constater l'irrécouvrabilité des créances présentées et d'admettre en créances éteintes les produits mentionnés sur les états annexes pour :

- Budget eau et assainissement

Créances éteintes (article 6542) : 97,57 euros

**ATTRIBUTION D'UN DICTIONNAIRE OU D'UN AUTRE OUVRAGE
AUX ENFANTS ENTRANT EN 6^{ème}**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité attribue, en fin d'année scolaire, à chaque élève entrant en 6^{ème} un dictionnaire ou un autre ouvrage.

La trésorerie d'Aubigny sur Nère a demandé qu'une délibération soit prise en Conseil Municipal afin d'imputer budgétairement la dépense en découlant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'offrir chaque année un dictionnaire ou tout autre ouvrage à chaque élève argentais entrant en 6^{ème}.

Cette dépense a été inscrite au compte 6714 du Budget de l'année en cours de la commune.

COMMUNE D'ARGENT SUR SAULDRE

**RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit qu'il doit être présenté au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport comprend notamment les points suivants :

- Indicateurs techniques :
 - volumes produits,
 - nombre de branchements,
 - qualité de l'eau distribuée,
 - fonctionnement de la station d'épuration,
 - taux de collecte pour l'assainissement.
- Indicateurs financiers :
 - prix de l'eau et de l'assainissement,
 - présentation de factures,
 - recettes d'exploitation,
 - encours de la dette,
 - investissements réalisés ou à venir.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport pour l'année 2015 et le soumet au vote du Conseil Municipal :

1 – Service public de l'eau potable (régie)

Indicateurs techniques

Ressources (points de prélèvement) :

Nature des ressources : Sources de Villecoq et des Racoeurs

Gestion des abonnés :

- Population : 2 216 habitants (population légale INSEE au 1^{er} janvier 2014)
- Nombre de contrats d'abonnement : 1 370
- Consommation moyenne par abonné : 82.03 m3

Bilan eau :

- Volume produit (2 châteaux d'eau) :	218 602 m3
- Volume facturé aux abonnés:	112 384 m3
- Volume comptabilisé non domestique (non vendu) :	4 254 m3
- Volume consommé sans comptage :	3 125 m3
- Volume utilisé pour les besoins du service :	4 871 m3
- Ecart constaté production/consommation :	93 968 m3 (42.99 %)

Qualité de l'eau :

Nombre d'analyses effectuées par l'ARS du Cher : 19
(Dont 15 à teneur en nitrate supérieure à la norme de 50 mg/l)
Moyenne des analyses pour le paramètre nitrates : 57 mg/l

Indicateurs financiers

A / Le prix de l'eau

Tarification (Au 1^{er} janvier 2015) : 1.30 € le m3

Redevance Agence de l'Eau - Pollution : 0,24 €/m3

T.V.A : 5.5 %

Exemple de calcul pour une consommation de 120m3/an :

	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>
- <u>Collectivité</u> :	150.00 €	156.00 €
- <u>Redevance Agence de l'eau</u> :		
Pollution	28.80 €	28.80 €
<u>TOTAL HT</u>	178.80 €	184.80 €
<u>T.V.A (5,5 %)</u>	9.83 €	10.16 €
TOTAL T.T.C	188.63 €	194.96 €
Prix moyen au m3 A.E.P.	1,57 €	1,62 €

Pour mémoire :

Prix moyen de l'eau potable en France (données 2013) : 2.00 €/m3 TTC

B / Autres indicateurs financiers

Montant de la dette : Montant des annuités : 8 407.11 €

Travaux réalisés en 2015 (en euros HT) :

- Achat de compteurs avec module radio : 577.60 €
- Suppression de canalisations en plomb : 59 426.00 €
- Réalisation de branchement EP (SDIS, cimetière...) : 6 071.75 €
- Travaux remplacement compteurs d'eau module radio : 34 027.88 €
- Honoraires & travaux pour maîtrise d'ouvrage pour forage : 9 043.30 €
- Pose de compteur diam 150 station des Racoeurs : 1 043.80 €
- Travaux numérisation des plans du réseau : 6 915.80 €
- Travaux remplacement conduite d'eau + honoraires m.o.: 6 000.00 €

Programmes envisagés pour les exercices ultérieurs par la collectivité :

- Remplacement des branchements en plomb
- Etude environnementale pour forage
- Fourniture et pose de compteurs d'eau équipés de modules radio
- Travaux forage d'exploitation EP
- Numérisation des plans du réseau et recherche de fuites
- Travaux traçage et analyses pour forage
- Remplacement clapet au réservoir de la Promptitude et aux pompes du château d'eau
- Travaux de pose d'une armoire et raccordement de la bouteille de chlore

2 – Service public de l'assainissement (régie)

Indicateurs techniques

Gestion des abonnés :

- Population : 2 216 habitants (population légale INSEE au 1^{er} janvier 2014)
- Nombre d'abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif : 947
- Nombre d'abonnés équipés d'un système d'épuration de type individuel : 260

Diagnostic du système d'assainissement existant :

Epuration :

- * Nombre de dispositifs d'épuration : 1 station d'épuration
- * Type de traitement : bassin combiné
- * Capacité de traitement (équivalents - habitants) : 3000
- * Boues issues du traitement : 611 m3 (sortie table d'égouttage)

Indicateurs financiers

A / Le prix de l'assainissement

Tarification (Au 1^{er} janvier 2015)

Part collectivité : Prix au m3 d'eau : 1,82 €/m3

Redevance Agence de l'Eau : redevance pour modernisation réseaux de collecte : 0,19 €/m3

T.V.A : 10.00 %

Exemple de calcul pour une consommation de 120 m3/an :

	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>
- <u>Collectivité</u> :		
Réal au m3	210.00 €	218.40 €
- <u>Redevance Agence de l'Eau</u> :	22.80 €	22.80 €
TOTAL HT	232.80 €	241.20 €
T.V.A (10.00 %)	23.28 €	24.12 €
TOTAL TTC	256.08 €	265.32 €
Prix moyen au m3 assainissement	2.13 €	2.21 €

Pour mémoire : *Prix moyen de l'assainissement en France (données 2013) : 1.85 €/m3 TTC*

B / Autres indicateurs financiers

Montant de la dette : Montant des annuités : 10 578.44 €

Travaux réalisés en 2015 (en euros HT) :

- Travaux sur station d'épuration : 29 879.10 €
- Travaux & honoraires pour travaux réhabilitation réseau EU : 49 958.54 €
- Travaux branchement EU du SDIS : 1 264.40 €

Travaux envisagés pour les exercices ultérieurs par la collectivité :

- Travaux réhabilitation de la station d'épuration
- Numérisation des plans du réseau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le rapport 2015 des services de l'eau et de l'assainissement.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération du 20 juin 2014 :

- N°30/2016 : fixation des tarifs des activités et sorties proposées par la maison des jeunes - complément
- N°42D/2016 : suppression de la régie du camping des petits prés
- N°43D/2016 : travaux d'éclairage public - rénovation de l'éclairage de la place de l'église
- N°48D/2016 : nomination d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes du musée des métiers à compter du 1^{er} juin 2016
- N°49D/2016 : modification de la régie d'avance du musée
- N°50D/2016 : remboursement de sinistre causé par un accident au rond-point le 22 septembre 2015
- N°57D/2016 : approbation de l'avenant 3 à la convention de mise à disposition de locaux, de matériels et de mobilier avec la Communauté de communes Sauldre et Sologne
- N°58D/2016 : approbation de la convention de mise à disposition de locaux avec la communauté de communes Sauldre et Sologne au 1^{er} juin 2016
- N°64D/2016 : travaux d'éclairage public - remplacement de l'éclairage public rue Hoche
- N°65D/2016 : convention de mise à disposition de granges du château

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie tous les adjoints et conseillers qui ont apporté leur aide lors de la distribution d'eau en bouteille pendant 10 jours suite aux inondations qui ont entraîné l'interdiction de consommation d'eau potable pendant une semaine.

Nouveau centre de secours

L'inauguration a eu lieu le samedi 11 juin. L'ancienne caserne a été libérée et a fait l'objet d'une proposition d'achat de Monsieur Pensuet.

L'antenne sera démontée par le SDIS.

Le terrain libre situé derrière le nouveau centre de secours va faire l'objet d'un bornage pour pouvoir vendre 3 ou 4 terrains à bâtir.

Voirie et réseaux rues Lakanal et Jean Moulin

Nous sommes en attente du permis de construire pour les logements de l'OPH du Cher qui a obtenu ses financements de la Caisse des dépôts et consignations ainsi que la garantie de la commune et du conseil départemental.

Agence postale communale

L'ouverture de l'Agence postale communale a eu lieu le 6 juin 2016 dans les locaux situés sur le côté de l'hôtel de ville (ancienne salle de permanence). Madame OPIGEZ a été détachée de l'accueil de la mairie pour prendre la responsabilité de l'agence postale communale. Elle a reçu une formation à cet effet.

Rénovation des bancs clos de l'église

La signature de la convention de souscription a été signée le 2 juin dernier avec la Fondation du Patrimoine.

Une demande de subvention a été adressée à la DRAC, incluant dans le coût des travaux la maîtrise d'œuvre de l'architecte (9% du prix HT).

Des flyers vont être distribués dans les boîtes à lettres des argentais dans les jours qui viennent.

Déplacement des bouteilles de chlore

Suite à l'incident provoqué par l'émanation de chlore lors du changement des bouteilles, il a été décidé de les déplacer près du château d'eau. Le devis a été signé.

Parc Aquaplouf

L'inauguration du parc a eu lieu vendredi 17 juin 2016.

La souscription en crowdfunding leur a permis de réunir 11 000 euros pour mener à bien leur projet.

La commune les a aidés à obtenir une dérogation pour la qualification des maîtres-nageurs et pour la rénovation et l'équipement du snack (peinture extérieure par les enfants du centre de loisirs, prêt de chaises et tables à titre gratuit...)

Le mini-golf a aussi été rénové.

Monsieur le Maire a autorisé par arrêté la baignade dans l'enceinte du parc aquatique pour la saison 2016.

FINANCES ET PERSONNEL

Finances

Le Conseil Départemental nous propose un contrat d'opération 2016/2017 pour un montant de 93 938 euros sur la base d'un montant prévisionnel des travaux de 469 690 euros, soit 20%.

Personnel

Départ en retraite de Michel HERAUD le 1^{er} septembre 2016. Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de personnel, il ne sera pas remplacé.

Delphine BEDU, qui occupait un poste d'ATSEM en école maternelle, remplace Marie-Anne OPIGEZ à l'accueil de la mairie depuis le 1^{er} juin.

David AUBIN, Directeur des services techniques, a obtenu une mutation et quittera donc les services le 1er septembre. Son remplaçant, Stéphane CARRACHIOLI prendra ses fonctions le 1^{er} août.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Maison des Jeunes

Le séjour de l'été, initialement prévu au Mont-Dore aura finalement lieu à la Souterraine car le gîte n'avait pas l'agrément pour l'accueil de groupes de jeunes. Les jeunes séjourneront dans un camping 4 étoiles. Pour financer ces vacances, ils ont organisé une tombola dont le tirage a eu lieu le 22 juin dernier. Ils ont aussi vendu des crêpes et des réalisations faites lors des ateliers à la maison des jeunes.

La maison des jeunes restera ouverte pendant ce séjour pour accueillir ceux qui ne partiront en séjour.

Centre de Loisirs

L'équipe d'animateurs est au complet pour l'été. Le thème retenu est « Argent Plage » et des visites à Aquaplouf sont prévues.

NAP

Retour de congé maternité de la coordinatrice. Travail en cours sur le projet de rentrée.

Ecoles

Inscription en maternelle : 13 enfants de 2013 et 6 enfants de 2014 ont été inscrits ce qui devrait maintenir l'effectif global de l'école à 53 enfants.

Le départ d'une ATSEM a été compliqué à vivre mais le nombre d'ATSEM (2 pour 3 classes) en poste reste plus que conforme aux recommandations de l'Education Nationale (1 ATSEM pour 2 classes).

Le projet d'école pour la rentrée portera sur la sécurité routière.

Ecole Albert Camus : aucun problème particulier n'a été évoqué lors du conseil d'école. L'équipe éducative ne sera pas la même à la rentrée en raison de mutation.

ECONOMIE - TOURISME

Petits bateaux

L'activité des petits bateaux sur le canal a redémarré, pour l'instant avec le personnel de la Communauté de communes et en juillet août avec un seul vacataire pour réduire le coût de cette activité.

Musée

La saison d'ouverture du musée des métiers a commencé le Dimanche 15 mai 2016. Les horaires demeurent inchangés : de 13h00 à 18h00 du mercredi au dimanche inclus.

CULTURE / COMMUNICATION

Rallye Selfie

Réalisation de l'Office de tourisme, il s'agit d'un jeu de piste avec 15 lieux à découvrir et devant lesquels il faut se prendre en photo afin de gagner des cadeaux. Le support sera à vendre à l'office de tourisme et aux petits bateaux.

Bibliothèque

Concours d'écriture sur le thème « Chagrin d'ours » qui a réuni 11 participants, la remise des prix aura lieu le 29 juin prochain.

Ateliers Scrapbooking et hérissons organisés par 3Âmes Arts durant l'été à la bibliothèque.

Prêt de jeux de société par la Direction de la lecture publique du Conseil départemental.

Mise en place d'un service de portage à domicile à partir du 25 août tous les 15 jours sur inscription pour les personnes ne pouvant se déplacer.

La bibliothèque sera fermée du 8 au 23 août pour les congés d'été.

Site internet

Il reste à mettre en ligne les contenus pour qu'il puisse être consulté.

Football

Retransmission de matchs de foot à la salle Jacques Prévert à l'occasion de l'EURO de football à l'initiative de l'association Berry Family qui reversera les recettes de la buvette à une association Handisport de Saint Amand Montrond.

Musée

Exposition « Histoire des Fermes » organisée par les « Amis du Musée » à l'occasion du Comice. Monsieur WAMBERGUE explique que cela représente un gros travail sur tous les lieux-dits de la commune, sur la base des cartes du cadastre de 1814.

MANIFESTATIONS

24 juin : spectacle de Gym'Argent

28 juin : réunion publique pour l'organisation du comice

2 juillet : moules-frites de l'UCAA

7 juillet : soirée pâtes de la maison des jeunes

14 juillet : fête nationale - Hommage à nos sapeurs-pompiers

COMICE

La prochaine réunion publique est prévue le mardi 28 juin 2016 à 18h30 à la salle des fêtes Jacques Prévert.

Madame Anne CASSIER fait le point de l'avancement des préparatifs :

- Samedi 25 juin à partir de 10h00 : peinture des cabanes par les élus aux ateliers municipaux
- Présentation du projet de t-shirt du comice par Monsieur Gourdou. Monsieur le Maire souhaite que l'on ajoute le nom de la commune sur celui-ci.
- L'association des Maisons Paysannes de France sera présente le samedi aux Guyots et le Dimanche derrière le lavoir pour faire une démonstration de torchis.
- Repas du samedi soir : prestation de Jean-Pierre DESCOMBES et d'un humoriste
Bal populaire
- Feux d'artifice au château
- Défilé du dimanche : présentation des chars et associations participantes par Jean-Pierre DECOMBES sur la place de la mairie
Présence de 10 chars, 3 fanfares, lancement de la cavalcade par SIFASILA
- Prévoir un accueil des officiels aux Guyots le samedi avec un apéritif déjeunatoire.
Il convient de définir la liste des invitations à envoyer.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55